



Crédit à la consommation souscrit par mon ex

Par **frangile**, le **04/04/2009** à **16:18**

Bonjour, rn rnIl y a quelques années j'ai souscrit des crédits auprès de finaref : kangourou (5000 frs à l'époque) et mistral 10000frs, et depuis ma séparation avec mon ex-copine, j'ai découvert que j'étais inscrit à la banque de France comme mauvais payeur, qu'elle avait souscrit d'autres emprunts« espace toujours finaref» et qu'aujourd'hui je suis redevable de 7000 euros à finaref, parce qu'en fait elle contactait finaref sans mon consentement pour leur demander d'augmenter le capital crédit des comptes en question et de faire des virements sur son compte personnel pas le mien, ce qu'ils (Finaref) ont fait,. par la suite j'ai su tardivement qu'il y avait des huissiers qui s'occupaient des dossiers, je les ai contactés, ils m'ont fait comprendre que mes dossiers ont été retransmis à finaref pour une éventuelle procédure de saisie. Je vous avoue que je ne sais comment m'en sortir de cette histoire. rnDois-je tout payer en prenant des conditions avec finaref rnOu entamer des procédures par le biais d'un avocat afin de mettre tous les acteurs devant leurs faits accomplis rn rnje suis prêt à vous communiquer mon phone afin de mieux vous expliquer dite moi comment dois je faire rn rnCordialement rn rnJe vous remercie d'avance

Par **Solaris**, le **05/04/2009** à **22:53**

Pouvez-vous prouver que c'est votre ex qui a procédé à ces demandes? (le simple virement sur son compte ne suffit pas).rn rnSi non, il convient de régler finaref.